



Blois, le 20 novembre 2021 - Prise de parole unitaire

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CGT 41, la FSU 41 et Solidaires 41 rappellent leur engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail et hors travail. C'est le sens de notre mobilisation départementale ce samedi 20 janvier, pour répondre à l'appel de NousToutes de manifester partout en France.

En effet, quoi qu'en disent Macron et son gouvernement, cette lutte est bien loin d'être la « grande cause nationale » annoncée en début de quinquennat. Année après année, les statistiques démontrent que de trop nombreuses femmes sont victimes de violences sexistes et sexuelles qui peuvent recouvrir de nombreuses formes : administratives, économiques, psychologiques, physiques, gynécologiques et sexuelles.

En moyenne, par an, 230 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple. La première conséquence est souvent la perte de l'emploi de la victime, ce qui ajoute à la violence physique la précarité et donc la dépendance économique vis-à-vis de l'agresseur. Pourtant, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un sujet de dialogue social dans l'entreprise, rare sont celles qui ont pris des mesures de prévention.

On ne peut plus entendre aujourd'hui que cela relève de la vie privée ou encore, comme dans le commissariat de Montpellier (soutenu par le préfet), faire subir une double peine aux victimes de viols, de tentatives de viols ou d'agressions sexuelles en ne les accueillant pas dignement et en leur infligeant une prise en charge violente ou mal adaptée lors de leur dépôt de plainte.

De la même manière, nos organisations refusent que les lieux de travail soient des endroits où les droits fondamentaux des femmes à la santé et à la sécurité ne sont pas assurés car les violences sexistes et sexuelles perdurent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, aujourd'hui encore

- **80 %** de femmes se disent victimes de sexisme au travail
- **1 femme sur 3** déclare avoir été victime de harcèlement sexuel
- **10** viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail
- **Moins de 20 %** des entreprises ont un plan de prévention des violences
- Seuls **3 cas de violences sur 10** sont rapportés à l'employeur-se
- Dans **40 %** des cas la résolution s'est faite au détriment de la victime
- Seulement **40 %** des agresseurs présumés ont été sanctionnés

Ces violences infériorisent les femmes et remettent en cause leurs droits fondamentaux, au travail, à la dignité et à une carrière professionnelle. Elles sont infligées à toutes celles et ceux qui refusent l'assignation à leur genre et pénalisent également les personnes LGBTIQ+. Pourtant, plus

de 80 % des entreprises n'ont toujours pas de plan de prévention et c'est toujours la double peine pour les victimes qui, quand elles dénoncent les faits, sont déplacées, placardisées voire licenciées.

Dans le sillage de #MeToo, le #Metooinceste, et désormais le #Metoomédias permettent la libération de la parole des victimes et révèlent l'ampleur des crimes commis.

Nos organisations exigent que le gouvernement aille au-delà des déclarations d'intention et modifie la loi pour offrir une véritable protection aux victimes.

C'est l'ensemble du système qui doit être repensé en profondeur : de la détection, à la protection et à la réponse pénale. L'école joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations.

Alors que la France vient de ratifier, sous la pression des mobilisations syndicales et féministes, la 190^e convention de l'Organisation Internationale du travail contre les violences et le harcèlement au travail, mais sans créer de nouveaux droits, nos organisations appellent au contraire à renforcer les dispositifs existant dans le Code du travail, avec notamment :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- des droits pour que les salarié·es présent·es dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu·es et accompagné·es face aux violences sexistes et sexuelles ;
- l'obligation de formation des professionnel·les, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tou·tes les salarié·es ;
- l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les salarié·es les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les travailleur·ses de nuit ou en milieu non mixte, les personnes LGBTIQ+... ;
- dans toute la Fonction publique, le renforcement et le développement de la formation de tous les professionnel·les et des équipes pluridisciplinaires permettant le repérage de ces situations, en particulier par le renforcement des moyens dédiés au service social et à la consultation des infirmier·es dans les établissements scolaires ;
- des procédures rigoureuses et claires doivent être déployées pour que chaque parole libérée puisse trouver écho dans les actes.
- prévenir les violences, c'est aussi éduquer à l'École de l'égalité : l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective doit devenir enfin effective ;
- le déploiement à l'École d'une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves.

Sur cette question des violences sexistes et sexuelles au travail, nos organisations CGT, FSU et Solidaires appellent les travailleurs et travailleuses à construire des actions le 25 novembre au sein des entreprises et des services pour interpeller les employeur·ses privés et publics. Elles mettent un tract à disposition de leurs militantes et militants pour aller au contact de l'ensemble du monde du travail pour que cessent l'ensemble des discriminations et violences faites aux femmes.